

Infolettre du 14 juin 2024

Bonjour!

Voici une brève infolettre portant principalement les terrains vacants, l'information publiée sur notre site Internet et l'Informateur de juin 2024.

Aménagement des terrains vacants

Les terrains laissés vacants par la démolition de résidences dans les secteurs inondés feront l'objet d'une intervention sommaire par le service de l'embellissement au cours des prochaines semaines. Le Service mettra de la terre et sèmera du gazon. Cette action a pour but de verdifier les terrains pour empêcher le sable de se disperser aux quatre vents dans la rue et sur les autres terrains. Il s'agit d'une intervention sommaire qui servira de base aux futurs aménagements.

Comme nous vous l'avons déjà mentionné, avant d'adopter un plan d'aménagement, nous allons vous consulter. La firme de communication Paradigme avance dans la réalisation d'un plan de communication comportant la consultation pour l'aménagement. À cet effet, nous allons vous envoyer un sondage dans les prochaines semaines pour vous demander le type de consultation qui vous conviendrait le mieux. Il existe plusieurs formules de consultation, chacune adaptée à des besoins et des contextes spécifiques. Voici quelques exemples :

Sondage en ligne, téléphonique? Consultation sur le site Internet avec possibilité de dépôt de mémoire virtuelle? Présentation publique avec espace de discussion? Ateliers de cocréation?

Bref, les formules sont nombreuses et nous voulons nous assurer de prendre la ou les formules qui vous conviennent le mieux pour vous exprimer librement.

Site Internet de Baie-Saint-Paul

La première source d'information à consulter pour obtenir de l'information sur la municipalité est le site Internet <https://www.baiesaintpaul.com/>

Nous avons annoncé au printemps 2024 que nous allons travailler à la refonte complète de notre site Internet puisque la technologie actuelle ne sera plus supportée en 2025. Le travail est commencé; nous avons rencontré la firme Blanko spécialisée en site Internet municipal; le travail se poursuivra sur les sept prochains mois et le lancement est prévu pour janvier 2025. Il est donc fort possible que, lorsque vous cherchez une information sur le Site, vous puissiez rencontrer un problème technique et avoir par exemple une page d'erreur qui apparaît. Si jamais cela vous arrive, n'hésitez pas à écrire à Luce-Ann Tremblay par courriel latremblay@baiesaintpaul.com ou par téléphone au (418) 435-2205, poste 6205. Elle verra à régler le « bug » rapidement et à vous donner l'information que vous cherchez.

Concernant le comité de démolition, il s'agit d'un comité du Conseil de Ville qui planifie toutes les démolitions demandées sur le territoire municipal. Nous comprenons que ce comité vous intéresse particulièrement puisque plusieurs des dernières demandes touchent les secteurs inondés en 2023. Pour consulter l'information sur les rencontres, les procès-verbaux, les ordres du jour, etc., voici le lien <https://www.baiesaintpaul.com/ville/conseil-de-ville/seances-publiques/seance-publique-du-comite-de-demolition>

Par ailleurs, les avis de demande de démolition sont publiés sur notre site Internet, dans la section « Avis publics légaux », voici le lien <https://www.baiesaintpaul.com/ville/conseil-de-ville/avis-publics-legaux/archives-avis-publics-legaux>

L'informateur de juin 2024

Comme vous le savez, Le Charlevoisien a mis fin à la diffusion de son édition papier du journal hebdomadaire.

L'informateur, notre journal municipal était imprimé et diffusé à même le Charlevoisien. Nous avons donc dû travailler avec la direction pour poursuivre avec une édition papier puisque plusieurs citoyens nous ont confirmé préférer le papier au format électronique.

Nous avons conclu une entente avec Le Charlevoisien pour poursuivre l'édition papier de l'Informateur jusqu'à la fin de l'année 2024, soit pour les numéros de septembre et de décembre 2024.

Pour ce qui est de l'année 2025, nous vous consulterons sur la nécessité de poursuivre avec une édition papier.

Lire l'Informateur en cliquant sur ce lien [https://www.baiesaintpaul.com/nouvelles/L-
Informateur-de-juin-2024-2024-06-14-11-27-00-644](https://www.baiesaintpaul.com/nouvelles/L-Informateur-de-juin-2024-2024-06-14-11-27-00-644)



**ATTENTION
NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE
HÔTEL DE VILLE**

le vendredi, à partir du 21 juin 2024
jusqu'au 6 septembre 2024
inclusivement, les heures d'ouverture
seront de 8 h 30 à midi et de 13 h à 15 h.



Suivez-nous sur



Ville de Baie-Saint-Paul
www.baiesaintpaul.com

[Afficher ce courriel dans votre navigateur no-content](#)
[Se désinscrire](#)